

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Boulleret s'est réuni le 6 juillet 2018 à 20 h 30 à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BERTIN - CHOPINEAU – LEFEBVRE – RAIMBAULT – VINCK - MM. BILLAUT  
– BUFFET - PINARD - ROBINET – ROUSSET - de VOGÜÉ

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme MAUPAS – MM. BERNARDIN - REZARD

-----

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente :

APPROUVE :

↳ le plan de financement du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) pour les travaux de dissimulation des réseaux et restitution de l'éclairage public Rue du Gabiller :

- Dissimulation des réseaux électriques : 73.508,41 € H.T.
  - 70 % à la charge du SDE, soit : 51.455,89 € H.T.
  - 30 % à la charge de la commune, soit : 22.052,52 € H.T.
  
- Dissimulation des réseaux de télécommunication : 14.757,95 € H.T.
  - T.V.A. 20 % 2.951,59 €(la totalité du coût des travaux reste à la charge de la commune)
  
- Restitution de l'Eclairage public : 44.429,69 € H.T.
  - 50 % à la charge du SDE, soit : 22.214,84 € H.T.
  - 50 % à la charge de la commune, soit : 22.214,84 € H.T.

↳ le plan de financement du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) pour le remplacement d'un point lumineux vétuste en panne à Blys pour un montant de 699 € H.T. répartis comme suit :

- 50 % à la charge du SDE, soit : 349,50 € H.T.
- 50 % à la charge de la commune, soit : 349,50 € H.T.

↳ Le Conseil Départemental a prévu de refaire l'enrobé sur la RD 13 (Route de Cosne). La révision des bordures et le reprofilage des caniveaux restant à la charge de la commune, le Conseil Municipal a approuvé le devis de la SAS Axiroute d'un montant de 13.596,48 € H.T. avec TVA à 20 % soit 16.315,78 € T.T.C. Une convention sera signée avec le Conseil Départemental dans le cadre de ces travaux.

↳ le devis de l'Atelier Passages d'un montant de 2.450,00 € HT, TVA à 20 % soit 2.940,00 € TTC pour un diagnostic-esquisse et avant-projet dans le cadre de la mise en accessibilité de la Mairie, un relevé topographique a déjà été effectué et le C.A.U.E (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a fourni une étude.

ACCEPTTE :

↳ l'admission en créance éteinte d'une dette d'une locataire pour un montant total de 1 579.39 €, la commission de surendettement des particuliers du Cher ayant décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à cette personne

DECIDE :

↳ de contracter la reprise de l'emprunt du Lotissement des Vieilles Vignes d'un montant de 510.000,00 € au taux fixe de 0.75 % pour 3 ans, sans frais de dossier, auprès de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche Comté

↳ de fixer les tarifs du repas à la cantine pour l'année scolaire 2018/2019 :

- 3,35 € pour un repas « enfant »
- 1,65 € pour les enfants allergiques qui apportent leur repas
- 4,40 € pour un repas « à emporter » pour les enseignants

↳ de signer une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques permettant la mise en place des titres payables par internet pour le règlement des factures de cantine et des loyers.

↳ de délivrer un bon d'achat de fournitures scolaires de 26 € chez « Page 58 » à Cosne aux collégiens de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

↳ d'allouer une subvention de 2.200 € au nouveau club de foot : Entente Savigny-Boulleret

↳ de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 1.000 € pour l'année 2018

↳ d'adhérer à l'Association Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour 2018 pour 175 € (cotisation obligatoire pour les communes labellisées)

↳ d'acquérir auprès du Conseil Départemental pour 180 € : 5 vélos et 1 remorque qui faisaient l'objet d'une DSP, et signer la convention permettant d'utiliser la marque « Berrycyclettes »

↳ de mettre à disposition de la Paroisse une salle un mercredi sur deux pour le catéchisme. Les dates devront être communiquées par l'équipe de catéchisme.

#### Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture :

- d'un courrier de réclamation d'un riverain aux Fouchards concernant les travaux de mise aux normes de stockage de combustible liée au périmètre de protection des eaux de captage
- du document établi par la DGFIP sur la situation financière de la commune
- du Bilan d'activités 2017 du Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne
- d'un courrier adressé à Mme la Préfète, MM. les députés et sénateurs concernant le classement en Zone de Revitalisation Rurale

Monsieur le Maire informe :

- que la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale a attribué une subvention de 400 € au projet « 1914-1918, le carnet d'un combattant », exposition Amédée Mindrot en phase de réalisation
- de la visite de la délégation polonaise du 12 au 15 juillet

M. Jean-François ROUSSET informe qu'une charte de mise à disposition des « Jardins partagés du lotissement des Vieilles Vignes » est en cours d'élaboration ; 4 foyers utilisent ces jardins.

Monsieur Gérard Robinet souhaite que la commune exerce un droit de préemption urbain sur les terrains derrière le gymnase. Monsieur le Maire informe que ces terrains sont déjà dans le périmètre de droit de préemption urbain.

Tour de table :

MM. Gérard Robinet et Philippe de Vogüé informent que l'assemblée générale du SIAEP s'est déroulée fin juin et qu'une augmentation du prix de l'eau est envisagée liée aux travaux de renouvellement des canalisations.

Mme Sophie Bertin informe que le théâtre de la Cie des Mangoustes « Cuisine et Dépendances » prévu le 7 juillet sera reporté en septembre à cause des droits d'auteurs en exclusivité jusqu'au 31 août 2018.

M. Jean-François ROUSSET informe que les horaires de tonte et de bricolage ne sont pas respectés. M. le Maire informe que les horaires ont été rappelés dans le bulletin municipal qui vient d'être distribué dans la rubrique « Le secrétariat vous informe, Pensez à vos voisins » et que l'arrêté étant préfectoral, les riverains peuvent saisir les gendarmes.

Mme Henriette Chopineau informe qu'une nouvelle réglementation sur les ordures ménagères entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et que la déchèterie d'Assigny va être réaménagée. Une réunion s'est tenue en Mairie la semaine dernière avec le SMICTREM et Véolia concernant les « points noirs » de collecte sur la commune.

Mme Nadine Pauron informe que les abords du port des Fouchards sont en friches ne permettant plus les promenades sur les bords du Canal. Monsieur le Maire va contacter Voies Navigables de France.

Mme Nadine Pauron questionne par rapport à la « piscine de stockage » des déchets nucléaires à Belleville-sur-Loire. Monsieur le Maire n'a pas plus d'information que ce qui apparait dans la Presse. Le lieu de stockage n'a pas encore été déterminé par EDF ; ce lieu devant être présenté à l'Autorité de Sureté Nucléaire en fin d'année 2018.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures vingt minutes.

Le Maire,  
Jean-Louis BILLAUT

*Affiche aux portes de la Mairie le*